



Ville de
NOUMÉA

LD-VA/CCAS-DE-00006
PO 55

N° 2026/06

**NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHÈSE
AU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

OBJET : Budget du CCAS de la ville de Nouméa pour l'année 2026

PJ : 1 projet de délibération et 3 projets de convention

INTRODUCTION

Le budget primitif du Centre Communal d'Action Sociale de la ville de Nouméa pour l'exercice 2026 est présenté selon les principes de l'instruction budgétaire et comptable M14.

Comme annoncé lors du débat d'orientation budgétaire, le contexte économique et financier impose d'établir un budget de façon prudentielle en dépenses au regard des recettes attendues.

L'affectation du résultat de l'exercice 2025 d'un montant de 93.3 MF CFP permet d'établir un budget équilibré en fonctionnement au-delà du budget annoncé en débat d'orientation budgétaire. Le budget primitif 2026 est arrêté en dépenses à la somme de **671 547 147 F CFP** et en recettes à la somme de **684 548 312 F CFP**.

Le suréquilibre provient des recettes d'investissement. Toutefois, n'est pas considéré comme étant en déséquilibre, un budget dont la section de fonctionnement comporte ou reprend un excédent reporté par décision du conseil d'administration ou dont la section d'investissement comporte un excédent, notamment après inscription des dotations aux amortissements et aux provisions exigées.

SECTION D'INVESTISSEMENT

	<i>DÉPENSES</i>	<i>RECETTES</i>
Résultat de clôture		16 164 644
Restes à réaliser	3 463 479	
Opérations réelles	6 700 000	
Opérations d'ordre		7 000 000
TOTAL SECTION	10 163 479	23 164 644

SECTION DE FONCTIONNEMENT

	<i>DÉPENSES</i>	<i>RECETTES</i>
Résultat de clôture		80 652 187
Restes à réaliser		
Opérations réelles	654 383 668	580 731 481
Opérations d'ordre	7 000 000	
TOTAL SECTION	661 383 668	661 383 668

	<i>DÉPENSES</i>	<i>RECETTES</i>
TOTAL DU BUDGET	671 547 147	684 548 312

.../...



Le détail des recettes et des dépenses ainsi que des opérations correspondantes est développé ci-après.

I – LE BUDGET D'INVESTISSEMENT

1.1 Recettes d'investissements :	23 164 644 F CFP
a. Opérations d'ordre au chapitre 040 « opération d'ordre de transfert entre sections » provenant des dotations aux amortissements des immobilisations et des subventions d'équipement.	7 000 000 F CFP
Ces dotations se ventilent par compte d'amortissement de la façon suivante :	
• 2805 « concessions, brevets, licences »	1 310 000 F CFP
• 28158 « autres installations matérielles »	151 000 F CFP
• 28181 « installations générales, agencements »	1 700 000 F CFP
• 28182 « matériel de transport »	579 000 F CFP
• 28183 « matériel de bureau & matériel informatique »	2 080 000 F CFP
• 28184 « mobilier »	206 000 F CFP
• 28188 « autres immobilisations »	974 000 F CFP
b. Solde d'exécution de la section d'investissement reportée au chapitre 001 « solde d'exécution d'investissement reporté »	16 164 644 F CFP
1.2 Dépenses d'investissement :	10 163 479 F CFP
a. Les restes à réaliser en investissement	3 463 479 F CFP
b. Opérations réelles en investissement	6 700 000 F CFP
• 780 000 F CFP au chapitre 20 « immobilisations incorporelles » pour le développement du logiciel métier ;	
• 5 570 000 F CFP au chapitre 21 « immobilisations corporelles » pour l'acquisition d'un véhicule, le renouvellement d'une partie du parc informatique, l'acquisition de mobilier et équipement pour le siège ;	
• 350 000 F CFP au chapitre 020 « dépenses imprévues ».	

.../...

II – LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT

2.1 Recettes de fonctionnement :

661 383 668 F CFP

a. Ressources propres

20 931 481 F CFP

Chapitre 013	Atténuation de charges (titres repas)	1 680 000 F CFP
Chapitre 70	Produits des services du domaine et ventes diverses <i>Concessions dans les cimetières (1/3 du produit global)</i>	2 000 000 F CFP
Chapitre 75	Autres produits de gestion courante <i>Redevance des jardins familiaux</i>	4 000 000 F CFP
Chapitre 77	Produits exceptionnels <i>Subventions exceptionnelles, Orphelins des casinos, Indemnisation assurance</i>	13 251 481 F CFP

b. Subvention d'équilibre de la Ville de Nouméa

323 800 000 F CFP

CHAPITRE 74 – Dotations et participations	302 330 000 F CFP
CHAPITRE 74 – Dotations et participations - Convention F8 Plan Actions Jeunesse	21 470 000 F CFP
<i>Fiche 10 "Sensibiliser aux difficultés parentales, initier des actions de soutien à la parentalité"</i>	610 000 F CFP
<i>Fiche 4 "Soutenir les familles pour l'accès à la culture et aux centres de loisirs"</i>	20 000 000 F CFP
<i>Fiche 9 "Faciliter l'accès au numérique des personnes rencontrant des difficultés à se déplacer ou trop éloignées"</i>	500 000 F CFP
<i>Fiche 13 "Développer des actions culturelles en faveur des personnes en situation de handicap"</i>	360 000 F CFP

c. Subvention exceptionnelle de la Ville de Nouméa

236 000 000 F CFP

au chapitre 74 « dotations et participations » dans le cadre de la convention de financement du dispositif de solidarité républicaine (DSR)

d. Solde d'exécution de la section de fonctionnement reporté

80 652 187 F CFP

au chapitre 002 « résultat de fonctionnement reporté » correspondant au résultat 2025 reporté

2.2 Dépenses de fonctionnement :**661 383 668 F CFP****a. Opérations réelles en fonctionnement****654 383 668 F CFP**

Chapitre 011	Charges à caractère général	30 851 000 F CFP
--------------	-----------------------------	------------------

Ce chapitre globalise toutes les dépenses de gestion du CCAS pour le fonctionnement propre de ses services (fournitures de bureau, contrat d'entretien, abonnements, location immobilière, parc automobile...) ainsi que les frais de gestion des actions menées en direction des différents publics.

Au titre de dispositif de solidarité républicaine (DSR), sont inclus dans ce chapitre les frais d'édition et de chargement des aides alimentaires, l'édition des bons d'aides non alimentaires et les frais de télécommunication pour la notification des décisions, à hauteur de 3 670 000 F CFP.

Chapitre 012	Charges de personnel et frais assimilés	251 202 000 F CFP
--------------	---	-------------------

A ce chapitre sont prévus :

Charges de personnel du CCAS	233 202 000 F CFP
Charges de personnel des agents recrutés au titre du DSR	18 000 000 F CFP

Chapitre 65	Autres charges de gestion courante	353 544 000 F CFP
-------------	------------------------------------	-------------------

A ce chapitre sont prévus :

Aides alimentaires de première nécessité	55 500 000 F CFP
Aides non alimentaires	8 000 000 F CFP
Aides aux vacances	20 000 000 F CFP
Secours d'urgence	500 000 F CFP
Aides à domicile	6 000 000 F CFP
Subventions aux associations	48 700 000 F CFP
Pertes et créances irrécouvrables	500 000 F CFP
Droits d'auteurs	14 000 F CFP

Au titre de dispositif de solidarité républicaine (DSR), sont prévus à ce chapitre :

Aides alimentaires	76 330 000 F CFP
Aides non alimentaires	20 000 000 F CFP
Aides alimentaires en faveur des jeunes en insertion	5 000 000 F CFP
Aides non alimentaires en faveur des jeunes en insertion	10 000 000 F CFP
Aides à la cantine scolaire	85 000 000 F CFP
Aides aux vacances	8 000 000 F CFP
Subventions aux associations	10 000 000 F CFP

Chapitre 67	Charges exceptionnelles	413 000 F CFP
-------------	-------------------------	---------------

Ces crédits sont destinés aux remboursements des redevances des jardins familiaux qui pourraient avoir lieu, ainsi qu'aux éventuelles pénalités qui pourraient incomber au CCAS.

Chapitre 68	Dotations aux provisions pour actifs circulants	500 000 F CFP
-------------	---	---------------

Chapitre 022	Dépenses imprévues	17 873 668 F CFP
--------------	--------------------	------------------

Destinés à d'éventuelles dépenses imprévues, ces crédits proviennent du résultat de clôture. Les dépenses imprévues servent à abonder les postes budgétaires où sont imputées les dépenses selon leur nature. Elles sont limitées à 7,5% du budget total de la section.

- b. **Opérations d'ordre** **7 000 000 F CFP**
 au chapitre 042 « opération d'ordre de transfert entre sections » destinées aux dotations
 aux amortissements (cf. détail des amortissements partie 1.1 a)

CONCLUSION

Le budget prévisionnel 2026 du CCAS a été élaboré conformément aux orientations de la note de cadrage de la ville de Nouméa et de façon prudentielle au regard du contexte budgétaire et des recettes attendues par le CCAS.

Il est proposé au conseil d'administration d'adopter ces propositions et d'autoriser la Vice-Présidente du CCAS à passer trois conventions avec Madame le Maire de la ville de Nouméa relatives au financement des actions envisagées par notre établissement.

Tel est le projet de délibération que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.

Nouméa le 26 FEV. 2026

LA PRÉSIDENTE
 Pour la Présidente et par délégation
 la Vice-Présidente



Chantal BOUYE